

Décision

Générale

colonial

Décision n° 632 Nommant M. Lefèvre (Lucien), command de cercle de Djibouti.

n° 632

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 1076 du 30 septembre 1949 nommant M. Rouland (Maurice), administrateur de 2e classe des colonies, commandant du cercle de Djibouti

Vu la décision n° 504 du 6 mai 1950 accordant un congé administratif de six mois à M. Rouland (Maurice), administrateur de 2e classe des colonies

Vu la décision n° 588 en date du 1er juin 1950 chargeant provisoirement M. Pau (Gabriel), administrateur adjoint de 1er classe des colonies de l'expédition des affaires courantes du cercle de Djibouti

Vu l'arrivée à la colonie de M. Lefèvre (Lucien), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine, muté en Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La décision n° 588 du 1er juin 1959 est et demeure rapportée. Art. 2. — M. Lefèvre (Lucien), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine, muté en Côte française des Somalis, est nommé commandant de cercle de Djibouti, en remplacement de M. Rouland (Maurice), bénéficiaire d'un congé administratif. Art. 3. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 16 juin 1959, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera,

Le Gouverneur, N. SADOUL.